



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ERRADICATION DE LA RHINOTRACHEITE INFECTIEUSE BOVINE (IBR)

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 10 juin 2024 fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine ;
- Arrêté du 26 juin 2024 fixant les mesures financières relatives à la lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Ce dispositif de participation financière de l'Etat est ouvert aux éleveurs qui ont réformé des animaux infectés par le virus de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR positifs) entre le 26 juin 2024 et le 25 juin 2027.

Chaque année, **deux tiers** des bovins IBR positifs réformés pourront être indemnisés à hauteur de :

- **200 € par bovin infecté lorsqu'il appartient à un troupeau dont tous les bovins de plus de 3 mois ont été vaccinés contre l'IBR ;**
- **de 180 € pour les autres troupeaux.**

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

En tant que détenteur de bovins IBR positifs dont les animaux sont éliminés en application de l'arrêté du 10 juin 2024, vous pouvez percevoir une participation financière de l'Etat sous réserve :

- d'être à jour de votre prophylaxie et en règle des obligations réglementaires en matière d'IBR et d'identification ;
- de respecter le calendrier de réforme des bovins IBR positifs sur 12 mois. Le nombre de bovins IBR positifs à réformer et l'échéancier de réforme vous ont été indiqués dans un courrier envoyé par la DDPP.

Chaque année, une fois que le nombre de bovins IBR positifs réformés correspond à minima au nombre de bovins IBR positifs à réformer dans l'année, vous pouvez déposer votre dossier pour la demande de participation financière de l'Etat.

Votre demande doit être réalisée au plus tard 2 mois après la date maximale d'élimination de vos bovins infectés d'IBR, celle-ci est indiquée dans l'échéancier de réforme.

COMMENT CONSTITUER ET DEPOSER VOTRE DOSSIER

- Renseigner la page 3 et 4 de ce document ;
- Joindre votre RIB ;
- Envoyer le dossier complété au GDS de la Manche par voie postale ou par mail :

**Maison de l'Agriculture – Avenue de Paris
PB 231 50001 SAINT-LO CEDEX**

gds50@gds-manche.fr

Le GDS de la Manche est à votre disposition pour apporter un appui à la constitution de ce dossier. Ce dernier instruira votre dossier de demande et vous demandera des justificatifs si besoin. Une fois le dossier finalisé et validé, le paiement sera réalisé par la DDPP de votre département.

[Demande d'indemnisation au titre de l'arrêté du 26 juin 2024 fixant les mesures financières relatives à la lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine](#)

Nom prénom ou Raison sociale de l'exploitation :

N° SIRET du siège d l'exploitation :

N°EDE de l'exploitation :

Adresse de l'exploitation :

Commune et code postal :

Nom et téléphone de la personne à contacter :

Adresse mail :

RIB du demandeur (IBAN, BIC et titulaire du compte) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Date :

Signature de l'intéressé(e)

Renseigner le tableau suivant inventoriant le nombre d'animaux réformés :

- Etablissement réalisant une vaccination généralisée IBR : OUI / NON

	N° Identification du bovin IBR positif	Bovin réformé directement à l'abattoir ¹		Bovin mort		UNIQUEMENT EN 2024 Bovin vendu à un établissement dérogatoire	
		Cocher la case si oui	Date de sortie de l'élevage	Cocher la case si oui	Date de la mort	Cocher la case si oui	Date de la vente
1		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
2		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
3		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
4		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
5		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
6		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
7		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
8		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
9		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
10		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
11		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
12		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
13		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
14		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
15		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
16		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
17		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
18		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
19		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
20		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
21		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
22		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
23		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
24		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
25		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
26		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
27		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
28		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
29		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
30		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

¹ Si l'animal est abattu en dehors de la France, nécessité de transmettre une copie du certificat TRACES abattoir